

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 84, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

ASSASSINAT

du Président de la République

A LYON

Voir nos Dernières Dépêches à la 3^e page.

Lyon, 24 Juin, 9 h. 30 soir.

Au moment où M. Carnot venait de quitter le Palais du Commerce pour aller au Théâtre assister à la représentation de gala, un individu s'est approché du Président de la République et l'a frappé d'un coup de poignard dans la région du cœur.

Le Président a été transporté à la Préfecture.

Son état paraît désespéré.

L'auteur de l'attentat est arrêté.

HAVAS.

Paris, 25 juin, 3 h. matin.

Les derniers télégrammes de Lyon annoncent que M. Carnot a rendu le dernier soupir à minuit 45.

25 juin, 10 heures matin.

La dépêche officielle de M. Dupuy, aux ministres et aux présidents des Chambres, dit que M. Carnot a été frappé d'un coup de poignard, dans le trajet de la Chambre de Commerce au Grand Théâtre. L'assassin, arrêté aussitôt, tenait un placet d'une main et un poignard de l'autre.

M. Carnot immédiatement transporté à la Préfecture a été entouré de toutes les sommités médicales de Lyon. Le meurtrier était difficilement défendu contre la foule par la police et la troupe. Il a été conduit au poste où il répondit en mauvais français aux différentes questions qui lui ont été posées.

Il est Italien et se nomme Cesario Giovanni Santo, 22 ans; depuis six mois il habitait Cette. Ce n'est que dans la matinée de dimanche qu'il est arrivé à Lyon. Il est né à Monte Visconti, dans le Milanais.

Il a refusé d'en dire davantage.

M. Carnot a été transporté inerte dans une chambre de la Préfecture. Les médecins ont constaté au foie une

blessure profonde de huit centimètres et ont conclu, dans une consultation, à la nécessité d'une opération.

M. le D^r Poncet débrida la blessure, mais vers onze heures une hémorragie interne survint.

Mgr l'Archevêque vint vers minuit; l'état du blessé s'aggravant il lui administra l'Extrême-Onction. M. Carnot était en pleine connaissance.

Se rendant parfaitement compte de la gravité de son état, il dit: « Je vois que je vais mourir. » — Prévenu que ses amis étaient arrivés, il répondit qu'il était bien heureux de leur présence. Puis il expira à 12 heures 45.

La foule était exaspérée. Elle saccagea plusieurs restaurants et cafés italiens, pourchassa tous les Italiens dans la rue; la police dut leur donner un refuge dans les postes.

A Paris, la nouvelle de l'attentat provoqua une certaine effervescence.

M^{me} Carnot est partie pour Lyon à 11 h. 57.

Les ministres présents à Paris et les présidents des Chambres ont tenu conseil.

Tous les corps d'armée sont consignés.

L'OFFICIEL publie une note disant que le Congrès se réunira à Versailles, mercredi, pour élire le nouveau Président de la République.

Les journaux sont unanimes à flétrir avec indignation cet acte de sauvagerie et louent M. Carnot qui avait l'estime de tous les partis.

HAVAS.

En présence de l'épouvantable malheur qui frappe le pays et de cet atroce déchaînement de sauvagerie, devant le cadavre de celui que l'histoire qualifiera de « Grand Citoyen » et qui, à nos yeux, incarnait l'honnêteté nationale, nous ne trouvons, sous notre plume, pour exprimer notre douleur et notre consternation, que ces quatre mots désespérés :

Dieu protège la France !!!

L'assassinat du Président de la République

L'opinion à SAUMUR

Tout d'abord, on prit la nouvelle pour une sinistre fumisterie. Puis, l'exactitude de cette nouvelle s'affirmant, une consternation générale s'empara de tous les esprits. Les appréhensions politiques s'ajoutant au malheur privé, la ville est absolument bouleversée. Il n'est pas un habitant qui ne manifeste avec des paroles émues, le plus souvent avec des larmes sincères, la respectueuse sympathie et l'unanime regret pour la personne de M. Carnot, l'homme estimable, estimé par excellence, auquel, abstraction faite de l'opinion politique, on ne saurait reprocher une défaillance nationale, encore moins une défaillance privée.

Les pavillons sont en berne à l'Hôtel de Ville, à l'École de cavalerie et à la Sous-Préfecture, comme le sont les cœurs de tous les bons Français.

LA CHAMBRE

Séance du 23 juin

Les conventions des chemins de fer

M. Camille Pelletan a la parole pour développer son interpellation sur la décision prise par le gouvernement en ce qui concerne la durée des garanties d'intérêt de l'Orléans et du Midi.

Tout le monde, dit-il, est d'accord pour penser que des explications formelles sont aujourd'hui absolument indispensables. Il importe que la question des conventions reçoive une solution au point de vue non pas seulement judiciaire, mais aussi au point de vue financier et parlementaire.

L'orateur rappelle que l'affaire est portée actuellement devant le Conseil d'Etat. Il s'étonne qu'un tribunal puisse être juge d'une question qui peut provoquer pendant un demi-siècle une des causes de déficit les plus profondes de nos budgets.

Ce n'est pas une raison toutefois, dit-il, pour que cette question échappe au grand jour de la tribune. C'est pourquoi j'ai déposé mon interpellation.

M. Camille Pelletan attaque spécialement la Compagnie du Midi, qui fait un appel scandaleux à la garantie d'intérêts.

Jamais, dit-il, nos grandes Compagnies ne pourront se subvenir à elles-mêmes tant qu'elles sentiront derrière elles un appui pécuniaire qui ne leur fera jamais défaut. Tant que leurs forces vives ne seront pas aiguillonnées par l'intérêt direct, les Compagnies ne feront jamais ce que feraient à leur place des Compagnies qui auraient à supporter les conséquences de leur coûteuse administration.

M. Pelletan termine en demandant au gouvernement ce qu'il compte faire vis-à-vis des Compagnies, dès que le Conseil d'Etat aura rendu son arrêt.

M. Barthou, ministre des travaux publics, dit qu'il s'en tiendra rigoureusement aux termes mêmes dans lesquels a été formulée l'interpellation, et qu'il ne suivra pas M. Pelletan dans des développements étrangers au débat.

Il s'en tiendra à la décision prise par le gouvernement au sujet de la durée de la garantie d'intérêt du Midi et de l'Orléans.

Ces deux compagnies estiment que la garantie leur est due jusqu'au terme de leur exploitation, tandis que le ministère des travaux publics pense qu'elle doit cesser à la date du 31 décembre 1914.

De là le litige.

Il semblait raisonnable d'attendre cette date pour vider le différend; mais la spéculation, profitant de l'incertitude pour déprécier les valeurs des chemins de fer, les Compagnies ont cru devoir, au mois de mai dernier, provoquer une solution en des lettres adressées au ministre des travaux publics.

Cet accord n'ayant pu se faire, elles se sont adressées au Conseil d'Etat.

Le Gouvernement a affirmé les droits de l'Etat.

Il a pris le meilleur moyen qui s'offrirait à lui de dissiper une incertitude que les spéculateurs n'auraient pas manqué d'exploiter jusqu'en 1914.

Et il espère que la Chambre voudra lui accorder le témoignage de confiance qu'il attend d'elle.

M. Raynal dit que le débat ne doit en aucune façon influencer sur la décision du Conseil d'Etat.

La garantie d'intérêt a permis la construction de plus de 42,000 kilomètres de voies ferrées, la plupart improductives.

En 1882, l'Etat avait à choisir entre des nouvelles conventions et le rachat des chemins de fer: il s'est prononcé pour les conventions et elles lui ont donné de nombreux avantages.

Des lignes ont été construites à meilleur compte et l'Etat a été dispensé d'emprunts ruineux.

Dans les discussions et les négociations relatives aux conventions, la question de la garantie d'intérêt n'a pas été soulevée, mais l'ora-

teur pense qu'il n'a pas été dans la pensée des négociateurs de l'Etat de la prolonger implicitement.

Il ne croit pas d'ailleurs que cette garantie puisse toujours durer; à son avis elle disparaîtra ou diminuera plus ou moins promptement.

M. Raynal termine en disant qu'il s'honore d'avoir contribué à faire ces conventions que des sots et des ignorants appellent — scélérates.

La clôture de la discussion est décidée par 343 voix contre 167.

M. Millerand a déposé un ordre du jour par lequel la Chambre déclare que « la volonté manifeste du Parlement, au moment du vote des conventions actuelles, a été de ne pas proroger, en ce qui concerne l'Orléans et le Midi la date fixée pour la fin de la garantie d'intérêt dans les conventions antérieures. »

Cris: « L'ordre du jour pur et simple ! »

M. Millerand met le Ministre des Finances en demeure de déclarer si, oui ou non, il existe une lettre écrite par M. Tirard en 1885 et qui peut apporter un élément intéressant dans le débat.

Il invite la Chambre à repousser l'ordre du jour pur et simple.

M. Poincaré donne lecture de la lettre à laquelle M. Millerand a fait allusion; elle ne présente aucune importance.

Il déclare accepter l'ordre du jour de M. Bourgeois.

« La Chambre approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. de Ramel déclare que ses amis et lui ne voteront pas l'ordre du jour.

La Chambre ne peut juger le procès soumis au conseil d'Etat sans commettre une incroyable confusion de pouvoir.

M. Poincaré dit que le gouvernement ne croit pas que la Chambre empiète sur le pouvoir judiciaire.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 434 voix contre 79.

La priorité est refusée à l'ordre du jour Millerand par 385 voix contre 105.

L'ordre du jour Bourgeois est adopté par 385 voix contre 21.

M. le Ministre des Travaux publics dit que le gouvernement n'a pas attendu l'interpellation pour mettre à l'abri les caisses de retraites.

L'interpellation est renvoyée à un mois par 307 voix contre 164.

Séance aujourd'hui lundi.

UN AVEU

Dans une réunion socialiste tenue avant-hier soir, M. Jaurès s'est expliqué, avec une parfaite ingénuité, sur la tactique que son groupe applique au Palais-Bourbon, non sans succès d'ailleurs. « Du moment, a-t-il dit en substance, où nous ne possédons pas la majorité, la seule politique possible à la Chambre consiste à multiplier les interpellations: quand le parti socialiste aura conquis la majorité et le pouvoir, il fera des lois. »

Il est évident, en effet, que la cinquantaine de députés socialistes ne saurait avoir actuellement l'ambition d'imposer ses doctrines aux Chambres et au pays. Mais, impuissants à édifier, ils excellent à détruire, ou tout au moins à paralyser. En multipliant questions et interpellations, en harcelant sans cesse le gouvernement, ils empêchent toute besogne sérieuse dans l'enceinte parlementaire et répandent au dehors un ébranlement qu'ils se promettent d'exploiter. Aussi bien ne se font-ils aucune illusion sur la valeur effective de cette méthode: qu'ils obtiennent la majorité et ils se hâteront d'en changer. Alors, comme l'annonce M. Jaurès, ils feront des lois et, si une minorité hostile s'avisait de tenter de l'obstruction, il est probable que les socialistes ne se laisseraient pas ligoter par elle.

Sans doute, il dépendrait du gouvernement et de la majorité républicaine de faire échouer

les plans de leurs adversaires en se les appropriant. Car n'est-il pas extraordinaire qu'un petit groupe d'agitateurs suffise pour tenir en échec les représentants d'un grand pays et les mettre dans l'impossibilité d'accomplir leur véritable mission? Avec un peu de décision et d'esprit de suite, ces derniers ne pourraient-ils, sans et malgré les socialistes, « faire des lois? » Et puisque la minorité révolutionnaire n'hésite pas à montrer elle-même les dessous de son jeu, ne faudrait-il pas une dose invraisemblable de candeur pour continuer à s'y prêter?

INFORMATIONS

Passages à niveau et bicyclettes

La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée vient d'adresser aux gardes-barrières des passages à niveau une circulaire relative à l'ouverture de ces barrières aux bicyclettes. D'après ces instructions, les bicyclistes doivent passer par les portillons toutes les fois que ce passage peut s'opérer sans difficulté; lorsqu'au contraire la bicyclette ne peut passer par le portillon, « elle doit être assimilée à une voiture ». Dans ce cas, le garde doit ouvrir la barrière, mais après s'être assuré que la voie peut être traversée avant l'arrivée d'un train. Enfin, dans le cas où un groupe nombreux de cyclistes se présente au passage à niveau, le garde doit également, et sous la même réserve, lui ouvrir la barrière.

Procédés socialistes

L'Avenir d'Arras nous signale les étranges procédés socialistes suivants:

« Des ouvriers retraités de la Compagnie de Courrières se livraient à des travaux agricoles.

« Les bons socialistes leur ont déclaré qu'ils n'en avaient pas le droit, si bien qu'ils disent:

« Nous voudrions bien venir travailler; » mais nous n'osons plus ! »

« Ces ouvriers retraités ne doivent pas se laisser intimider par des menaces. Ils peuvent aller travailler où ils voudront et comme ils le voudront: ils peuvent être certains que leur retraite est chose acquise et que, contrairement aux mensonges qu'on leur a débités, ils ne courent aucun risque de la perdre, s'ils préfèrent manier la houe au soleil plutôt que de s'ennuyer à la maison. »

Nécrologie

On annonce la mort du baron de Cambourg, décédé dans la nuit de samedi en son hôtel de la rue Lauriston. Fondateur et vice-président de la Société des études coloniales et maritimes, ancien conseiller général de Maine-et-Loire, ancien officier supérieur des mobiles de Paris. Marié à M^{lle} du Bern de Boislandry, il laisse un fils et deux filles, dont l'une a épousé le vicomte de Reiset.

La famille de Cambourg, originaire de Bretagne, est la même que la famille ducale du Cambant de Coislin, dont elle n'est qu'un rameau fort anciennement séparé, établi en Anjou et dont elle a conservé la devise et les armes; elle remonte aux temps les plus éloignés de l'histoire de Bretagne.

Cette mort met en deuil les familles de Boislandry, de Reiset, d'Armaillé, de Longpierre, de La Pammelière, d'Arthurys, de Romans et de Vezins.

Le baron de Cambourg, qui s'était adonné avec passion à l'étude des questions coloniales, avait été aussi l'un des plus ardents promoteurs de la fête de Jeanne d'Arc.

Le corps sera transporté dans un caveau de famille où aura lieu la cérémonie.

Mort de l'Alboni

Une grande artiste vient de mourir. M^{me} Alboni, la chanteuse au contrat le plus puissant et le plus pur qui ait été entendu dans ce siècle, est décédée à Ville-d'Avray, où elle était en villégiature. Elle était âgée de soixante-dix ans.

Les obsèques de l'Alboni seront célébrées demain mardi à dix heures du matin, à Saint-Pierre-le-Chaillot.

Soixante personnes empoisonnées

Le Petit Parisien a reçu de Lens les lignes suivantes:

« Soixante personnes ont été empoisonnées en mangeant d'un veau malade vendu, après avoir été drogué sans doute, à l'hospice d'incarcérables de Souchez.

« Ce veau, tué dans l'établissement, a été servi aux soixante pensionnaires de l'hospice quatre jours après avoir été abattu et sa chair les a tous rendus gravement malades.

« Trois hommes sont morts des suites de cet empoisonnement.

« Le parquet d'Arras est descendu sur les lieux avant-hier et a fait procéder à l'autopsie des victimes.

« Plusieurs vieillards sont en danger de mort. On espère sauver la vie aux autres.

« L'émotion causée dans tout le pays par un accident qui a pris des proportions si considérables ne se calmera pas de sitôt. »

Bulletin Militaire

D'ici au 15 juillet, les généraux de division Répécaud, président du Comité de la gendarmerie, et Bertrand, commandant la division d'infanterie de Saint-Michel, seront atteints par la limite d'âge. Du moins de juillet au mois de décembre, cinq généraux de division et huit généraux de brigade passeront au cadre de réserve. Ce sont, outre le général Davoust, membre du Conseil supérieur de la guerre, les généraux Désandré, Béranger, de Ponsarques, Seignobosc, Sénart et Thomas, de l'infanterie; Baillod, de la cavalerie; de Verdière, Heintz et Faivre, de l'artillerie; Chéry, du génie, et Pothé, de la gendarmerie.

Notre état-major ne compte plus que 3 généraux de division et 8 généraux de brigade sortant du rang; l'Ecole de Saint-Cyr donne à l'armée 71 généraux de division et 242 généraux de brigade; l'Ecole polytechnique 29 généraux de division et 58 généraux de brigade. Ajoutons que cinq de nos commandants de corps d'armée ont fait leur carrière dans l'artillerie; ce sont les généraux Jamont, Voisin, de Vaulgrenant, Brugère et Zurlinden.

Ecole de Saint-Cyr

Le tour d'examen des candidats admis aux épreuves orales du concours d'admission à Saint-Cyr est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms et à partir d'une lettre initiale tirée au sort au ministère de la Guerre.

Cette lettre sera, en 1894, la lettre P, qui est sortie au tirage.

REVUE HEBDOMADAIRE

24 juin 1894.

La hausse a repris cette semaine, mais on sent que sur nos rentes on a besoin de marquer un temps d'arrêt. On n'avait pas assez reculé pour redonner aux cours plus d'élasticité.

Les affaires se sont raréfiées et par suite les mouvements n'ont que fort peu d'étendue. L'abondance de l'argent empêche tout recul sérieux, il faut donc s'attendre à une période d'inaction sans tendances bien accentuées.

Le 3 0/0 à 100.40 a déjà regagné une grande partie de son coupon.

Le 3 1/2 s'est avancé à 107.20.

Le Crédit Foncier est à 960 comme il y a huit jours. Les obligations foncières et communales restent bien tenues. Le Comptoir national d'Escompte cote 507.50. Jaloux de justifier son titre, cet établissement porte son influence et son crédit partout où il y a des intérêts français à soutenir et à développer.

La Société Générale varie peu. Les bénéfices du mois de mai ont été supérieurs de 20,000 fr. à ceux du mois précédent.

Le Crédit Lyonnais qui participe en ce moment à différentes opérations est bien tenu à 740.

On sait que depuis le 18 juin jusqu'au 3 juillet, les porteurs d'obligations 4^{re} série, 4^{re} et 5^{re} séries de la Banque centrale du Crédit foncier de Russie peuvent demander l'échange de leurs titres contre le 3 0/0 russe, chez M. Hottinger et C^{ie}, au Crédit Lyonnais, à la Banque de Paris, au Comptoir national d'Escompte.

Il paraît évident que malgré la diminution du revenu que les obligataires auront à subir, ils ont tout intérêt à accepter la conversion qui leur est offerte.

Ils ne doivent pas perdre de vue que le gouvernement Russe a subordonné son intervention à ce que la généralité des porteurs vienne à l'échange.

Nos Grands Chemins sont moins agités. Le public paraît avoir repris son sang froid. Les actions des chemins de fer orientaux récemment introduites sur notre marché ont des transactions suivies de 350 à 360. Le Suez reprend à 2,867.50.

L'Italien a fait preuve toute la semaine d'une très bonne tenue.

Reprise de la rente extérieure à 65 1/2, on ne craint plus de complications au Maroc.

Les valeurs ottomanes qui avaient témoigné d'une certaine lourdeur au commencement de la semaine retrouvent ensuite leur bonne tenue habituelle.

Les fonds Austro-Hongrois sont en hausse. La banque des Pays-Autrichiens est fermée à 505.

La Banque, La Langlaate, nouvellement introduite sur le marché, donne lieu à des échanges très suivis.

DE LAVIGERIE,
23, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 25 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 21°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 20°	
Nidi,	768 m/m	au-dessus 24°	
Hausse,	m/m		
Baisse,	m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 16°	

Chambre Consultative des Arts et Manufactures
Saumur, 22 juin 1894.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous remettre inclus, avec prière de l'insérer *in extenso* dans un des plus prochains numéros de votre estimable journal, la lettre-circulaire que m'adresse M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président, GIRARD ACHILLE.

Paris, le 14 juin 1894.

Monsieur le Président,

Les fabricants, les négociants et les voyageurs de commerce voyageant en Espagne pour y recueillir des commandes ou y faire des achats jouissent de certains avantages lorsqu'ils sont munis d'une « Carte de légitimation » délivrée par les autorités de leur pays.

La production de cette carte est notamment un condition de l'admission en franchise temporaire des objets passibles d'un droit d'entrée qui servent d'échantillons aux commis-voyageurs.

Le tarif des douanes espagnoles du 14 août 1892 n'accorde en effet l'exemption du droit de douane qu'à certains échantillons de feutres, de papier peint, de tissus et de passementerie, importés en petits morceaux, et n'ayant aucune valeur commerciale, aucune application possible.

Les facilités spéciales pour l'importation en franchise des autres échantillons qui étaient prévues par l'article 127 des Ordonnances générales des douanes espagnoles du 19 novembre 1884 ont été récemment abrogées et le régime des échantillons transportés par les commis-voyageurs sera désormais réglé par les stipulations des traités conclus par l'Espagne.

Pour assurer à leurs voyageurs l'exemption provisoire de droits sur leurs échantillons, avantage réservé aux ressortissants des pays jouissant en Espagne du traitement de la nation la plus favorisée, nos maisons de commerce devront en conséquence munir ces voyageurs d'une « Carte de légitimation ».

Ces cartes sont de simples documents destinés à prouver l'identité du possesseur et à prévenir les fraudes, elles n'ont aucun caractère fiscal et ne donnent lieu à aucune perception en Espagne où d'ailleurs les voyageurs de commerce étrangers ne sont astreints à aucun droit de patente.

Le Gouvernement français devant faire connaître au Gouvernement espagnol les autorités compétentes pour délivrer les « Cartes de légitimation », j'ai décidé que les Chambres de commerce, les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures et, à leur défaut, les maires seraient chargés de cette attribution.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Président, de vouloir bien inviter votre Chambre à organiser, dans le plus bref délai possible, un service devenu indispensable à notre commerce d'exportation, et je la remercie d'avance du nouveau concours qu'elle donnera ainsi à mon département.

L'usage de munir les commis-voyageurs de « Cartes de légitimation » paraît du reste se généraliser en Europe, notamment en Allemagne et en Russie; nos maisons de commerce, en se conformant spontanément à cette formalité, éviteront donc, même dans les pays où elle n'est pas obligatoire, les difficultés auxquelles donne lieu parfois l'admission des échantillons.

Je vous envoie ci-joints 10 exemplaires du modèle de la « Carte de légitimation »; ce modèle pourra provisoirement être adopté pour les autres pays. Les cartes de légitimation sont valables pour une année seulement.

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien donner d'urgence la plus large publicité aux dispositions de la présente circulaire et je vous prie de m'informer des mesures que vous aurez prises pour assurer leur exécution.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes,
LOURTIES.

Les sous-officiers de cavalerie

L'instruction relative à l'établissement des propositions pour le grade de sous-lieutenant dans l'arme de la cavalerie vient d'être modifiée de la manière suivante:

Tout sous-officier de cavalerie qui, au 4^e novembre de l'année de la proposition, compte au moins un an d'ancienneté dans l'emploi de maréchal des logis chef, a droit à une majoration de 23 points. En outre, chaque année complète d'exercice de cet emploi, en sus de la première, donne droit à une majoration de 10 points.

Les sous-officiers non pourvus de l'emploi de maréchal des logis chef au moment de leur proposition comptent néanmoins des majorations qui leur sont acquises pour les années précédemment passées dans ces fonctions spéciales.

Cette mesure bienveillante a pour but de mettre les sous-officiers de cavalerie proposés pour Saumur sur le même pied que les sous-officiers d'artillerie, du génie et du train proposés pour Versailles, et que les sous-officiers d'infanterie proposés pour Saint-Maixent.

Dépôt de Remonte d'Angers

En exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, le comité dudit dépôt se réunira, pendant le mois prochain, savoir:

Angers, au dépôt, le mardi 17 juillet, à 8 h. 1/2 du matin.

Segré, lundi 16 juillet, à 9 h. 3/4 du matin.

Cholet, mercredi 18 juillet, à 4 h. 1/4 du soir.

Saumur, jeudi 19 juillet, à 1 heure du soir.

Doué-la-Fontaine, samedi 28 juillet à 1 heure 3/4 du soir.

Pour procéder aux achats de chevaux ci-après:

Chevaux de carrière, de tête de toutes armes, de réserve, de ligne, de légère, de trait, de trait léger, de 4 à 8 ans et de préférence de robe sombre.

L'adjudication de denrées à l'École de cavalerie

A l'adjudication des denrées alimentaires qui a eu lieu jeudi à l'École de cavalerie, ont été déclarés adjudicataires:

Pour la viande de boucherie, M. Canard, rue Saint-Nicolas.

Pour le pain, M. Tenneguin, rue Nationale.

Pour l'épicerie, M. Imbert, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Pour la charcuterie, M. Vilgrain, rue Saint-Jean.

Pour les légumes, M. Proust, rue Saint-Lazare.

Pour le charbon, M. Jagot, rue d'Orléans.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre, dans le Square, dimanche prochain 1^{er} juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. Tinoco, allegro..... ETCHÉPARR.
3. Les Pêcheurs de perles, fantaisie..... BIZET.
3. Les Framboises, valse..... J. KLEIN.
4. Concerto pour clarinettes..... WETTGE.
5. Fauvette, polka..... BUOT.

Le Chef de Musique, V. MEYER.

Carnet de mariage

Nous apprenons le prochain mariage de M. Emile Abellard, maire de Chanteloup, avec M^{lle} Aimée Perrault.

Le fiancé est le fils de M. Abellard, ancien sous-préfet, ancien conseiller général de Saumur, ancien receveur particulier.

La fiancée est la fille de M. Perrault, vice-président du Comice agricole de Saumur.

Le mariage doit avoir lieu le 8 août au château de Meigné.

Bagneux

Depuis trois jours, des individus restés inconnus se sont introduits pendant le jour chez M. Gaultier, demeurant à Bagneux. A chaque fois Gaultier, partant à son travail, fermait sa porte à clé, et, en rentrant, la trouvait sous le loquet seulement. Le premier jour, rien n'avait été dérangé dans la maison, tandis qu'aux deux dernières fois les vêtements et le linge contenus dans des armoires ont été transportés dans les vignes avoisinant la maison.

Les Rosiers

Un incendie a éclaté aux Rosiers dans un hangar, au préjudice de M^{me} Jannièrre. La cause de cet incendie doit être attribuée à l'imprudence d'un enfant qui s'amusait avec des allumettes.

Assassinat de M. Carnot

Nos Dernières Dépêches

Paris, 25 juin, 12 h. 50 soir.

M. Dupuy, président du conseil, qui accompagnait M. Carnot à Lyon, est rentré ce matin à Paris à 9 heures.

M. Ressmann, ambassadeur d'Italie, est allé ce matin à 9 heures 1/2 au ministère de l'intérieur; il fut reçu par M. Sarrasin, chef de cabinet.

M. Dupuy n'étant pas encore arrivé, tous les ambassadeurs, un très grand nombre de sénateurs et de députés sont allés dans la matinée s'inscrire à l'Élysée.

Presque tous les députés se sont rendus au Palais-Bourbon. Tous, sans distinction d'opinion, témoignèrent la plus vive indignation.

Les membres du Parlement se sont surtout préoccupés d'établir une entente en vue de la désignation du nouveau Président de la République.

Tous les groupes de la Chambre se réuniront cet après-midi.

Devant le palais de l'Élysée, la foule ne cesse de stationner par groupes; la consternation est profonde.

A l'Élysée, aux ministères, à la Chambre et au Sénat, les pavillons sont en berne et cravatés de deuil.

Dans les rues, on s'arrache les journaux. La foule commente passionnément l'attentat, et, dans toutes les bouches, ce n'est qu'un même cri d'indignation contre le meurtrier du Président Carnot.

4 heure 50.

An conseil de cabinet de ce matin M. Dupuy a donné des détails de l'attentat qui provoque dans toute la France de vifs sentiments de consternation.

Le corps de M. Carnot arrivera cette nuit à Paris; un projet sera soumis aux Chambres en vue d'autoriser des funérailles nationales.

M. Champoudry, président du Conseil municipal de Paris, a adressé à M. Dupuy une lettre exprimant l'indignation des élus de la Capitale, et assurant le Gouvernement de son patriotique dévouement.

Après la surexcitation des premiers moments, le calme se rétablit partout.

Toutes les villes de province signalent une grande émotion.

Toutes les fêtes sont suspendues.

Grande émotion également à l'étranger, en Italie surtout. La Chambre des députés italienne a levé la séance en signe de deuil.

Toutes les bourses d'Italie sont fermées.

HAVAS.

Ainsi qu'on vient de lire dans les dépêches ci-dessus, M. Carnot a été frappé dans sa voiture, en se rendant au théâtre.

Partout, il était l'objet de très chaleureuses ovations.

Le Président, ravi d'une visite qui n'avait été qu'un enchantement, répondait en souriant aux cris affectueux, lorsque, tout à coup, un homme se précipita sur son landau, et en gravit brusquement le marche-pied.

C'était un individu singulièrement mis, coiffé d'une casquette, vêtu de marron, tenant d'une main un paquet enveloppé dans un papier qu'il tendait comme un placet. De l'autre main, armé d'un poignard, il frappa violemment le Président de la République, qui s'affaissa, livide, sans un cri, sur le dossier du landau.

La foule comprit alors ce qui venait de se passer... « C'est un assassin!... c'est un assassin! A mort! » cria-t-on de tous côtés, et l'on se rua sur l'homme que M. Rivaud d'un coup de poing avait envoyé rouler sur la chaussée...

Le criminel maintenu par des bras vigoureux, les cris de mort retentissaient autour de lui; il allait être mis en pièces, quand les sergents de ville l'arrachèrent à l'indignation légitime de la foule. Des gardiens entouraient l'individu, qui se tenait, soufflant, suant, tête basse, les yeux fixés à terre obstinément, et muet...

Les agents devenaient impuissants et justice allait être faite, lorsque des gardes municipaux à cheval le protégèrent et le conduisirent au poste de la rue Molière.

Quand on l'interrogea, il écrivit sur un bout de papier: « Cesario Giovanni, Corso Duca-di-Genova, presso distintissima famiglia Magni Francesco » dont voici la traduction: Cesario Giovanni, cours du Duc-de-Gènes, chez la famille bien connue de Magni Francesco.

Il a avoué son crime, mais il a refusé d'entrer dans des détails, disant qu'il ne parlerait que devant la cour d'assises.

C'est M. le préfet de police, Lépine, qui l'a interrogé.

Le grand café Casati, dont le propriétaire est italien, a été presque entièrement démoli.

Toutes les mesures ont été prises pour protéger le consulat italien.

La nouvelle de l'assassinat parvenue à Paris vers onze heures n'a rencontré, comme en province, que des incrédules et s'est, tout d'abord, peu propagée.

UN DERNIER DÉTAIL

Hier, dit le Matin, pendant la visite du président à l'exposition, des personnages de son entourage avaient remarqué les allures suspectes de l'assassin, l'Italien Cesario, et les avaient signalées à la police.

Il paraît même que, dans la crainte d'un attentat, on avait eu l'intention de faire aller à pied le Président sur la partie du trajet comprise entre la Bourse et le Grand-Théâtre, et que ce n'est qu'après avoir la conviction qu'aucun danger n'était à redouter que l'on avait renoncé à cette modification.

La voiture allait au pas.
Et M. Lépine était là!!!

